

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170626-DEL057-17-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

DELIBERATION N° DEL057-17

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, C. PICCA, C. TISON, et
MM. J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 juin 2017)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEEA, en date du 26 juin 2017)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 21 juin 2017)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Christine TISON, en date du 20 juin 2017)
M^{me} GONZALEZ Gisèle (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 26 juin 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 juin 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Marianne GERACI, en date du 22 juin 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 26 juin 2017)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 26 juin 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Convention d'affiliation PASS' Région.

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé en mars 2015 une convention d'affiliation au dispositif carte M'ra pour le volet « Spectacle vivant/festival » avec la Région Rhône-Alpes.

Le dispositif carte M'ra s'inscrit dans les actions en faveur du développement personnel des jeunes et de l'accès à la culture pour tous les lycéens et apprentis rhônalpins.

La nouvelle majorité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes lance un nouveau dispositif dédié à la jeunesse. Ce dispositif dénommé « PASS' Région » se substitue au dispositif carte M'ra à partir du 1^{er} juin 2017.

Les avantages du PASS' Région mis à disposition des lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales, jeunesse handicapée, jeunes inscrits en missions de lutte contre le décrochage scolaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes couvrent les champs de l'éducation, de la culture, du sport, des loisirs et de la santé. Les avantages du PASS' Région sont utilisables du 1^{er} juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1.

La convention carte M'ra précisait les modalités de partenariat entre le Laussy et la Région Rhône-Alpes et notamment l'acceptation de la carte M'ra au titre du paiement total ou partiel d'un abonnement spectacle vivant ou de places de spectacles sur toute la programmation de l'année. L'avantage « Spectacle vivant » de la carte M'ra s'élevait à 30 € pour chaque lycéen et apprenti rhônalpin.

La nouvelle convention PASS' Région permet également aux bénéficiaires de régler totalement ou partiellement, un abonnement spectacle vivant ou des places de spectacles programmés dans l'année, avec l'avantage « Spectacles » du PASS' Région. L'avantage « Spectacles » s'élève à 30 € pour chaque bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de valider l'affiliation au « PASS'Région » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.